



Message n°91 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Aménagement du territoire – Plan d'aménagement local (PAL) – Conditions d'approbation – Crédit d'étude de 100 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°91 concernant l'octroi d'un montant de 100 000 francs destiné à l'étude des conditions d'approbation du PAL de Châtel-St-Denis.

Contexte général

La révision du PAL de Châtel-St-Denis a été publiée dans la Feuille officielle n°4 du 27 janvier 2012. Depuis cette date, de nombreuses publications ont été déposées pour répondre aux adaptations légales et aux diverses conditions émises par la Canton.

La dernière approbation du PAL a été publiée le 19 avril 2024. Celle-ci n'a fait l'objet d'aucun recours, le PAL est entré en vigueur. Malgré toutes ces années de constants ajustements, cette approbation est encore accompagnée de nombreuses conditions.

Objectifs et contenu de l'étude

Le crédit d'étude comprend les prestations suivantes:

- la mise à jour du cadastre (obligation de se référer au nouveau système MN95);
- la mise à jour du Plan directeur de l'utilisation du sol;
- la mise à jour du Plan directeur mobilité;
- la mise à jour du Plan des zones;
- les adaptations légales aux espaces réservés aux eaux (ERE);
- la mise à jour de l'inventaire des sites pollués;
- la mise à jour de l'inventaire « Nature et paysage » (constatations forestières, biotopes, zones tampon);
- la mise à jour de la carte des dangers (glissements et chutes de pierres);
- la mise à jour du règlement communal d'urbanisme (RCU);
- la rédaction du rapport 47 OAT;
- la rédaction du rapport justificatif des modifications;
- les études complémentaires spécialisées (bruit, énergie, OPAM).

Les séances techniques et de coordination avec le SeCA sont comprises dans le montant d'étude.

Plan de financement

Rubrique comptable 2024.091 / 7900.5290.00

Prestations liées aux études d'urbanisme	Fr.	60'000.00
Prestations liées aux études environnementales	Fr.	25'000.00
Prestations liées aux études de mobilité	Fr.	15'000.00
Coût total estimé à la charge de la Commune	Fr.	100'000.00

Aucun montant n'a été inscrit sur la liste des investissements du Plan financier 2024-2028

A la charge du budget des investissements 2025.

Charges annuelles d'amortissement planifiées, dès 2026

Amortissement (durée d'utilisation: 10 ans) 10% de Fr. 100'000.00 Fr. 10'000.00

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimations des charges d'exploitation

Cette étude n'a aucune influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour engager le montant de 100 000 francs destiné à l'étude des conditions d'approbation du PAL de Châtel-St-Denis.

Châtel-St-Denis, octobre 2024

Le Conseil communal

Annexe: Projet d'arrêté



- PROJET -

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- le Message n°91 du Conseil communal, du 22 octobre 2024;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 100 000 francs destiné à l'étude des conditions d'approbation du PAL de Châtel-St-Denis.

Article 2

Cette étude contribue à l'expansion de la valeur du patrimoine immobilier, et est amortie en fonction de sa durée d'utilisation, soit sur 10 ans à 10%, à partir de 2026.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi approuvé par le Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis, le 11 décembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente:



La Secrétaire:

Ana Rita Domingues Afonso

Nathalie Defferrard Crausaz